

Comité Technique commun du 15 juin 2018 RAPPORT (avis)

VILLE DE RENNES

PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS / DIRECTION DE LA VOIRIE / SERVICE PROPRETÉ ET FÊTES / UNITE PROPRETÉ

Organisation et aménagement du temps de travail des agents de terrain de l'unité propreté

Pièce Jointe : règlement OATT

A. Contexte

Dans le cadre du dispositif « Temps de travail » validé par la Ville de Rennes le 14 décembre 2001, le service propreté et fêtes (DVPF) a élaboré son dispositif d'organisation et d'aménagement du temps de travail en 2004. En 2009 le dispositif a évolué en concertation avec les agents et leurs encadrants pour améliorer les prestations fournies aux usagers et les conditions de travail des agents. En 2016 l'organisation et l'aménagement du temps de travail a à nouveau évolué pour intégrer les samedis et dimanches dans le cycle de travail des agents afin de permettre un respect de la réglementation du temps de travail en toutes circonstances. Un protocole d'accord sur le travail du dimanche a été dans le même temps signé.

Il avait été annoncé lors de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif qu'un bilan serait établi au bout d'une année de fonctionnement et que des ajustements pourraient intervenir en cas de besoin. De plus dans le cadre du plan d'actions propreté décidé par les élus en février 2018, il a été demandé au service propreté de prévoir le nettoyage des sanitaires publics le dimanche.

Les présentes propositions sont donc issues du bilan et de la nouvelle demande concernant l'amélioration du service public.

A. Enjeux

Les principaux enjeux des évolutions et ajustements proposés sont :

- 1) D'apporter aux agents de la souplesse et une meilleure visibilité des plannings lorsqu'ils travaillent les samedis et/ou dimanches
- 2) De permettre d'améliorer la qualité du service rendu

B. Méthodologie, concertation

En janvier 2018 une rencontre a eu lieu avec les techniciens et les responsables de secteurs pour effectuer le bilan de la nouvelle OATT. Aucun problème majeur n'a été relevé. Une liste de propositions envisageables a été établie. Une note de service a ensuite été affichée dans l'ensemble des dépôts le 17 janvier 2018. Cette note a été précédée au sein des équipes de propreté manuelle centre-ville et de propreté mécanique d'une réunion d'information animée par le technicien du secteur. En effet les propositions pour ces 2 équipes demandaient à être expliquées et débattues. Les agents avaient jusqu'au 29 janvier pour réagir, s'ils le souhaitaient auprès de leur hiérarchie.

Certaines propositions n'avaient pas d'incidences sur le service public et sur le fonctionnement du service. Un sondage sous pli confidentiel a donc été proposé aux agents. Les résultats ont été communiqués aux agents par note de service. Les propositions tiennent compte de ce sondage.

Concernant le travail du dimanche des équipes entretien spécialisé et sanitaires une rencontre a été organisée avec les agents le 12 mars 2018. Suite à cette rencontre un sondage sous pli confidentiel a été organisé. La proposition tient compte de ce sondage.

C. Propositions

Les modifications intégrées au règlement de l'OATT DVPF-Unité propreté sont :

- Possibilité pour les agents de propreté manuelle centre-ville et de propreté mécanique de choisir en septembre de chaque année leur jour de repos hebdo (quand dimanche travaillé) : mardi, mercredi ou jeudi
- Possibilité pour les agents de propreté périphérique et des équipes entretien spécialisé et sanitaires de choisir en septembre de chaque année leur jour de repos hebdo (quand samedi travaillé) : mardi, mercredi ou jeudi.
- Etablissement des plannings des samedis et dimanches annuellement.
- Positionnement de 2 agents de propreté mécanique le dimanche au lieu de 1 agent
- Décalage de 15 jours de la période de forte activité liée au désherbage avec un démarrage au début de la 3^{ème} semaine de mars, jusqu'à la 2^{ème} semaine complète de juin
- ⇒ Travail du dimanche pour les agents des équipes entretien spécialisée et sanitaires : l'agent qui travaille le samedi sera affecté au travail du dimanche de 7h à 14h. Les agents travailleront donc 1 week-end sur 13. Ce week-end sera intégré dans leur cycle de travail correspondant.
- Gestion des jours fériés : calcul en début de chaque année du nombre de jours fériés dont chaque agent a bénéficié pour l'année précédente pour si besoin effectuer un ajustement sur la feuille de récupération des agents concernés.

Le règlement joint en annexe intègre et détaille chacune de ces modifications.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.